The transcription of this Annual Report was created by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

BUREAU
INTERNATIONAL
DES
ADMINISTRATIONS
TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, le 10 Février 1872.

Au Département Fédéral des Postes.

N° 3-1.

Rapport du Bureau international sur sa gestion pendant l'année 1871.

Pendant l'année 1871, le Bureau international a continué à fonctionner dans les conditions provisoires dont il a été rendu compte par le rapport de gestion de l'année précédente, c'est-à-dire qu'en attendant la décision à intervenir à son sujet par la Conférence télégraphique de Rome, il est resté placé sous les ordres du Directeur des Télégraphes Suisses et soumis à l'autorité supérieure du Conseiller fédéral, Chef du Département des Postes et des Télégraphes de la Confédération. Le personnel spécial est resté composé d'un secrétaire, d'un commis et d'un copiste. Toutefois une maladie du copiste et l'augmentation des travaux ont obligé à adjoindre momentanément à ce personnel un employé auxiliaire dont la collaboration s'est étendue sur une période de 129 jours.

Comme nous l'avons exposé déjà, les occupations habituelles du Bureau portent principalement sur les quatre objets suivants: les Tarifs, la Statistique, la publication d'un Journal et les enquêtes sur des propositions ou des questions d'intérêt général. Indépendamment de ces matières qui constituent le travail normal de ce Bureau, il a été chargé, dans le courant de 1871, de travaux d'une autre nature nécessités par la réunion de la Commission spéciale qui s'est tenue à Berne au mois de Septembre et par celle des Conférences qui se sont ouvertes à Rome le 1er Décembre. Nous rendrons compte successivement des travaux relatifs à ces différents objets, en commençant par ceux qui se rattachent aux attributions ordinaires du Bureau.

BUREAU INTERNATIONAL DES ADMINISTRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Berne, le 10 Février 1872

N° 3 - 1

Au Département Fédéral des Postes

Rapport
du Bureau international
sur sa gestion
pendant l'année 1871

Pendant l'année 1871, le Bureau international a continué à fonctionner dans les conditions provisoires dont il a été rendu compte par le rapport de gestion de l'année précédente, c'est-à-dire qu'en attendant la décision à intervenir à son sujet par la Conférence télégraphique de Rome, il est resté placé sous les ordres du Directeur des Télégraphes Suisses et soumis à l'autorité supérieure du Conseiller fédéral, Chef du Département des Postes et des Télégraphes de la Confédération. Le personnel spécial est resté composé d'un secrétaire, d'un commis et d'un copiste. Toutefois une maladie du copiste et l'augmentation des travaux ont obligé à adjoindre momentanément à ce personnel un employé auxiliaire dont la collaboration s'est étendue sur une période de 129 jours.

Comme nous l'avons exposé déjà, les occupations habituelles du Bureau portent principalement sur les quatre objets suivants: les Tarifs, la Statistique, la publication d'un Journal et les enquêtes sur des propositions ou des questions d'intérêt général. Indépendamment de ces matières qui constituent le travail normal de ce Bureau, il a été chargé, dans le courant de 1871, de travaux d'une autre nature nécessités par la réunion de la Commission spéciale qui s'est tenue à Berne au mois de Septembre et par celle des Conférences qui se sont ouvertes à Rome le 1er Décembre. Nous rendrons compte successivement des travaux relatifs à ces différents objets, en commençant par ceux qui se rattachent aux attributions ordinaires du Bureau.

I.

Ainsi que le prévoyait le rapport de gestion de l'année précédente, nous avons procédé en 1871, à la préparation d'une seconde édition de la nomenclature des stations télégraphiques dont la première édition avait été publiée au mois de Juillet 1869.

Le grand nombre des bureaux ouverts depuis cette époque, les renseignements divers que le Bureau international avait pu se procurer successivement et la nécessité de remanier la disposition matérielle précédemment adoptée pour fournir des indications plus complètes ont fait de cette compilation une oeuvre plus considérable qu'elle ne paraissait devoir être au premier abord. D'un autre côté, nous nous sommes trouvés, à plusieurs reprises, dans l'obligation de suspendre le travail, pour attendre les déterminations qui seraient prises au sujet de l'organisation télégraphique de divers Etats, notamment de l'Allemagne par suite des changements politiques survenus dans la constitution de ce pays. Enfin, nous n'avons pas rencontré dans l'imprimerie chargée de cette publication, des ressources suffisantes en personnel et en matériel pour conduire l'entreprise avec l'activité et la promptitude que nous aurions désirées. De l'ensemble de ces différentes causes, il est résulté que cette seconde édition, bien que terminée intégralement, en ce qui concerne l'oeuvre propre du bureau, avant la fin de 1871, ne pourra cependant paraître et être distribuée aux différentes offices que dans le mois de Février 1872. Il a été payé en à-compte à l'imprimeur sur l'exercice 1871 une somme de 1500 francs.

Outre la nomenclature, nous avons établi sur la demande d'une Administration, un Tarif général détaillé de toutes les correspondances télégraphiques. En 1869, le Bureau avait déjà publié un tableau synoptique des taxes applicables entre deux pays quelconques de l'ancien continent. Mais, ce tableau, d'une utilité

I.

Ainsi que le prévoyait le rapport de gestion de l'année précédente, nous avons procédé en 1871, à la préparation d'une seconde édition de la nomenclature des stations télégraphiques dont la première édition avait été publiée au mois de Juillet 1869.

Le grand nombre des bureaux ouverts depuis cette époque, les renseignements divers que le Bureau international avait pu se procurer successivement et la nécessité de remanier la disposition matérielle précédemment adoptée pour fournir des indications plus complètes ont fait de cette compilation une œuvre plus considérable qu'elle ne paraissait devoir être au premier abord. D'un autre côté, nous nous sommes trouvés, à plusieurs reprises, dans l'obligation de suspendre le travail, pour attendre les déterminations qui seraient prises au sujet de l'organisation télégraphique de divers Etats, notamment de l'Allemagne par suite des changements politiques survenus dans la constitution de ce pays. Enfin, nous n'avons pas rencontré dans l'imprimerie chargée de cette publication, des ressources suffisantes en personnel et en matériel pour conduire l'entreprise avec l'activité et la promptitude que nous aurions désirées. De l'ensemble de ces différentes causes, il est résulté que cette seconde édition, bien que terminée intégralement, en ce qui concerne l'œuvre propre du bureau, avant la fin de 1871, ne pourra cependant paraître et être distribuée aux différents offices que dans le mois de Février 1872. Il a été payé en à-compte à l'imprimeur sur l'exercice 1871 une somme de 1500 francs.

Outre la nomenclature, nous avons établi sur la demande d'une Administration, un Tarif Général détaillé de toutes les correspondances télégraphiques. En 1869, le Bureau avait déjà publié un tableau synoptique des taxes applicables entre deux pays quelconques de l'ancien continent. Mais, ce tableau, d'une utilité

pratique incontestable, à cause de sa simplicité et de sa clarté ne fournissait pas tous les renseignements qui peuvent être utiles aux Administrations centrales. Le tarif détaillé publié en 1871 avait pour but de combler cette lacune, en indiquant pour chaque Etat la répartition des taxes de ses correspondances avec tous les autres pays, par les différentes voies que présente l'ensemble du réseau général du Monde. Il avait, en outre, un double objet, celui d'élucider un grand nombre de points douteux sur lesquels le bureau ne possédait encore que des renseignements insuffisants et de présenter aux Conférences un répertoire de nature à faciliter leur tâche dans l'élaboration des tarifs.

Cette première publication, du reste, ne pouvait être considérée comme définitive. Pour qu'elle présente une exactitude suffisante dans la grande quantité des indications qu'elle doit reproduire, il nous paraît nécessaire qu'elle ait été révisée par chaque Office, en ce qui concerne ses taxes terminales et de transit. Il était, d'ailleurs, à prévoir qu'elle devrait subir un remaniement complet à la suite des changements que la Conférence de Rome apporterait dans l'ensemble des Tarifs télégraphiques.

En raison de ces considérations, nous nous sommes bornés à faire autographier ce Tarif général à cent exemplaires, en nous réservant de consulter ultérieurement les Administrations sur l'opportunité de l'impression de ce document, après correction. Une partie de ces exemplaires a été répartie entre les différents Offices et quelques uns ont été mis à la disposition des Conférences.

La dépense totale s'est élevée à f. 3407. 70 c., se répartissant ainsi qu'il suit

Papier	f. 319. 60 c.
Autographie	2076. 10.
Reliure	1012. 00.
Total	3407. 70.

pratique incontestable, à cause de sa simplicité et de sa clarté ne fournissait pas tous les renseignements qui peuvent être utiles aux Administrations centrales. Le tarif détaillé publié en 1871 avait pour but de combler cette lacune, en indiquant pour chaque Etat la répartition des taxes de ses correspondances avec tous les autres pays, par les différentes voies que présente l'ensemble du réseau général du Monde. Il avait, en outre, un double objet, celui l'élucider un grand nombre de points doûteux sur lesquels le bureau ne possédait encore que des renseignements insuffisants et de présenter aux Conférences un répertoire de nature à faciliter leur tâche dans l'élaboration des tarifs.

Cette première publication, du reste, ne pouvait être considérée comme définitive. Pour qu'elle présente une exactitude suffisante dans la grande quantité des indications qu'elle doit reproduire, il nous paraît nécessaire qu'elle ait été révisée par chaque Office, en ce qui concerne ses taxes terminales et de transit. Il était, d'ailleurs, à prévoir qu'elle devrait subir un remaniement complet à la suite des changements que la Conférence de Rome apporterait dans l'ensemble des Tarifs télégraphiques.

En raison de ces considérations, nous nous sommes bornés à faire autographier ce Tarif général à cent exemplaires, en nous réservant de consulter ultérieurement les Administrations sur l'opportunité de l'impression de ce document, après correction. Une partie de ces exemplaires a été répartie entre les différents Offices et quelques-uns ont été mis à la disposition des Conférences.

La dépense totale s'est élevée à f. 3407.70^{c}, se répartissant ainsi qu'il suit

Papier		f. 319.60^{c}
Autographie		2076.10.
Reliure		1012.00.
	Total	3407.70.

Les frais de papier et d'autographie ne paraîtront pas, sans doute, trop élevés, si l'on considère qu'il s'agit d'un recueil comprenant près de 700 pages de tableaux. Quant à la reliure, le prix demandé nous a semblé, d'abord, excessif et nous n'avons consenti à l'accepter qu'après une expertise établissant qu'il n'avait rien d'exagéré eu égard au travail.

En dehors de ces deux oeuvres de longue haleine, nous avons poursuivi, en 1871, dans les mêmes conditions que les années précédentes, les publications périodiques des notifications portant à la connaissance de tous les Offices les ouvertures des nouveaux bureaux, les modifications survenues dans le service des bureaux existants et les renseignements généraux concernant les tarifs, qui nous étaient communiqués par les différentes Administrations.

La correspondance et les notifications relatives à cet objet ont, d'ailleurs, été plus nombreuses et plus développées que précédemment; ce qui doit être attribué, en partie, sans doute, à l'extension générale de la télégraphie, mais plus principalement aux changements et aux fluctuations qu'ont subis successivement les tarifs des correspondances échangées avec les Indes et l'extrême Orient.

II.

Vers la fin de 1870, nous avions commencé la publication dans le Journal télégraphique de la statistique générale de la télégraphie dans les différents Etats du Continent, depuis l'inauguration de la télégraphie en Europe jusqu'à l'année 1869 indissivement. Cette publication a été continuée dans les premiers mois de 1871.

Pour répondre, d'ailleurs, au but que s'étaient proposé les Conférences de Vienne en chargeant le Bureau international

Les frais de papier et d'autographie ne paraîtront pas, sans doute, trop élevés, si l'on considère qu'il s'agit d'un recueil comprenant près de 700 pages de tableaux. Quant à la reliure, le prix demandé nous a semblé, d'abord, excessif et nous n'avons consenti à l'accepter qu'après une expertise établissant qu'il n'avait rien d'exagéré en égard au travail.

En dehors de ces deux œuvres de longue haleine, nous avons poursuivi, en 1871, dans les mêmes conditions que les années précédentes, les publications périodiques des notifications portant à la connaissance de tous les Offices les ouvertures des nouveaux bureaux, les modifications survenues dans le service des bureaux existants et les renseignements généraux concernant les tarifs, qui nous étaient communiqués par les différentes Administrations.

La correspondance et les notifications relatives à cet objet ont, d'ailleurs, été plus nombreuses et plus développées que précédemment; ce qui doit être attribué, en partie, sans doute, à l'extension générale de la télégraphie, mais plus principalement aux changements et aux fluctuations qu'ont subis successivement les tarifs des correspondances échangées avec les Indes et l'extrème Orient.

II.

Vers la fin de 1870, nous avions commencé la publication dans le Journal télégraphique de la statistique générale de la télégraphie dans les différents Etats du Continent, depuis l'inauguration de la télégraphie en Europe jusqu'à l'année 1869 inclusivement. Cette publication a été continuée dans les premiers mois de 1871.

Pour répondre d'ailleurs, au but que s'étaient proposé les Conférences de Vienne en chargeant le Bureau international

de l'établissement d'un document de cette nature, nous avons réuni dans un recueil spécial les tableaux statistiques déjà parus dans le journal et nous y avons ajouté des indications complémentaires ou plus détaillées qui n'avaient pas encore été publiées.

Le prix du tirage et du papier pour des ouvrages de cette nature étant presque insignifiant en comparaison des frais de composition et d'impression, nous avons fait tirer 500 exemplaires de ce recueil, bien que le nombre nécessaire à la répartition gratuite entre les différents offices et les Compagnies ne fût que d'environ 220 à 230. Il nous est resté, de la sorte, à peu près 270 exemplaires disponibles que nous tenons à la disposition des Administrations ou des particuliers qui en feraient la demande. Le prix en a été fixé, d'après l'estimation des imprimeurs, à 5 fr. comme étant le chiffre représentant le plus exactement la valeur matérielle de cet ouvrage.

Quant à la dépense réelle, il est difficile de l'établir rigoureusement, car une partie notable des frais de cette publication se trouve comprise dans les dépenses générales du Journal. Nous pouvons dire seulement que les frais afférents à la publication spéciale de cette statistique se sont élevés à 1265 francs 60 centimes.

Soit que cette publication ne soit pas suffisamment connue, soit qu'elle ne présente d'intérêt que pour le service central des Administrations télégraphiques, il n'en a été vendu en 1871 que 21 exemplaires; ce qui, au prix de 5 francs, représente une recette de 105 francs venant en déduction des frais généraux.

III.

Les rapports de gestion des années précédentes ont fait connaître dans quelles conditions était organisée la publication du Journal dont le Bureau a été chargé par les Conférences de Vienne. Ces conditions n'ont pas été modifiées en 1871; mais avec cette année finit la période de 3 ans qui nous a paru devoir être prise pour base

de l'établissement d'un document de cette nature, nous avons réuni dans un recueil spécial les tableaux statistiques déjà parus dans le journal et nous y avons ajouté des indications complémentaires ou plus détaillées qui n'avaient pas encore été publiées.

Le prix du tirage et du papier pour des ouvrages de cette nature étant presque insignifiant en comparaison des frais de composition et d'impression, nous avons fait tirer 500 exemplaires de ce recueil, bien que le nombre nécessaire à la répartition gratuite entre les différents offices et les Compagnies ne fût que d'environ 220 à 230. Il nous est resté, de la sorte, à peu près 270 exemplaires disponibles que nous tenons à la disposition des Administrations ou des particuliers qui en feraient la demande. Le prix en a été fixé, d'après l'estimation des imprimeurs, à 5 fs. comme étant le chiffre représentant le plus exactement la valeur matérielle de cet ouvrage.

Quant à la dépense réelle, il est difficile de l'établir rigoureusement, car une partie notable des frais de cette publication se trouve comprise dans les dépenses générales du Journal. Nous pouvons dire seulement que les frais afférents à la publication spéciale de cette statistique se sont élevés à 1265 francs 60 centimes.

Soit que cette publication ne soit pas suffisamment connue, soit qu'elle ne présente d'intérêt que pour le service central des Administrations télégraphiques, il n'en a été vendu en 1871 que 21 exemplaires; ce qui, au prix de 5 francs, représente une recette de 105 francs venant en déduction des frais généraux.

III.

Les rapports de gestion des années précédentes ont fait connaître dans quelles conditions était organisée la publication du Journal dont le Bureau a été chargé par les Conférences de Vienne. Ces conditions n'ont pas été modifiées en 1871; mais avec cette année finit la période de 3 ans qui nous a paru devoir être prise pour base

de la réunion en un volume des Numéros mensuels. Cette publication n'ayant commencé que vers la fin de 1869, le premier volume se trouvera un peu moins étendu que ne le seront les volumes suivants. Il comprendra un peu plus de 400 pages, ce qui pour un format in 4°, ne présente pas des dimensions excessives.

Nous nous proposons de publier, à cette occasion, une table alphabétique et analytique des matières qu'il renferme.

Les dépenses nécessitées par le Journal en 1871 ont été un peu plus fortes que celles de l'année précédente, ce qui provient du nombre plus considérable de dessins et de tableaux qu'il a publiés. Ces dépenses se divisent de la manière suivante:

Imprimerie	2229 f
Dessins et clichés	751
Frais de traductions	21
Affranchissement	168.14.
Total	3169.14.

D'un autre côté, les recettes relatives à cet objet se sont élevées dans des proportions plus considérables encore. Indépendamment des 220 exemplaires environ répartis gratuitement entre les différents Offices, nous avons eu parmi les Administrations et les particuliers 893 abonnements dont 884 pour l'année entière. Nous avons, en outre, vendu 109 collections des 14 premiers Numéros.

Ces recettes se répartissent de la manière suivante:

Collections des années 1869-70 (Prix & frais d'envoi)	447.16.
Abonnements pr. 1871 d°	3690.69.
Excédant payé pour port, remboursts de 1870 et change de monnaie	8.71.
	f. 4146.56.

En outre, le Bureau possède encore environ 75 collections complètes

de la réunion en un volume des Numéros mensuels. Cette publication n'ayant commencé que vers la fin de 1869, le premier volume se trouvera un peu moins étendu que ne le seront les volumes suivants. Il comprendra un peu plus de 400 pages, ce qui pour un format in 4° ne présente pas des dimensions excessives.

Nous nous proposons de publier, à cette occasion, une table alphabétique et analytique des matières qu'il renferme.

Les dépenses nécessitées par le Journal en 1871 ont été un peu plus fortes que celles de l'année précédente, ce qui provient du nombre plus considérable de dessins et de tableaux qu'il a publiés. Ces dépenses se divisent de la manière suivante:

Imprimerie	2229 f
Dessins et clichés	751 .
Frais de traductions	21 .
Affranchissement	168 .14
Total	3169 .14

D'un autre côté, les recettes relatives à cet objet se sont élevées dans des proportions plus considérables encore. Indépendamment des 220 exemplaires environ répartis gratuitement entre les différents Offices, nous avons eu parmi les Administrations et les particuliers 893 abonnements dont 884 pour l'année entière. Nous avons, en outre, vendu 109 collections des 14 premiers Numéros.

Ces recettes se répartissent de la manière suivante:

Collections des années 1869-70 (prix et frais d'envoi)	447.16
Abonnements pour 1871	3690.69
Excédant payé pour port, remboursement de 1870 et change de monnaie	8.71
	f. 4146.56

En outre, le Bureau possède encore environ 75 collections complètes

comprenant les 26 Numéros publiés depuis le mois de Novembre 1869 jusqu'à la fin de 1871. Au chiffre de 8 francs, qui correspond au prix des abonnements pour les deux périodes 1869-70 et 1871, ces 75 collections représentent une valeur de 600 francs.

IV.

Les enquêtes auxquelles le Bureau international a procédé en 1871 ont eu principalement pour objet des études d'intérêt général. La proximité de la réunion des Conférences a sans doute empêché de se produire toute question relative à des modifications de dispositions conventionnelles ou réglementaires.

Il convient toutefois de mentionner, à cette occasion, les difficultés survenues dans l'interprétation et l'application de l'art. 34 de la convention, en ce qui concerne les modifications apportées dans les tarifs des Indes. Ces questions ont fait l'objet d'une correspondance étendue. Elles ont été la cause déterminante de la Commission de Berne et les Conférences de Rome les ont également discutées. — Le Bureau international s'est efforcé, dans ces circonstances, de remplir un rôle de conciliation. A défaut d'une entente complète sur les principes, son intermédiaire a facilité l'adoption d'un statu-quo provisoire qui a été appliqué en attendant les décisions prises par les Administrations elles-mêmes réunies en Commission ou en Conférence.

V

Après avoir succinctement rendu compte de la marche des occupations habituelles du Bureau pendant l'année qui vient de s'écouler, nous devons parler des travaux spéciaux dont il a été chargé.

Comme nous venons de le dire, les questions se rattachant aux Tarifs des Indes et de l'extrême Orient ont provoqué la réunion d'une Commission spéciale dans les conditions prévues par l'art. 60 de la Convention. Les Administrations du Gouvernement Austro-hongrois,

comprenant les 26 Numéros publiés depuis le mois de Novembre 1869 jusqu'à la fin de 1871. Au chiffre de 8 francs, qui correspond au prix des abonnements pour les deux périodes 1869-70 et 1871, ces 75 collections représentent une valeur de 600 francs.

IV.

Les enquêtes auxquelles le Bureau international a procédé en 1871 ont eu principalement pour objet des études d'intérêt général. La proximité de la réunion des Conférences a sans doute empêché de se produire toute question relative à des modifications de dispositions conventionnelles ou réglementaires.

Il convient toutefois de mentionner, à cette occasion, les difficultés survenues dans l'interprétation et l'application de l'art. 34 de la Convention, en ce qui concerne les modifications apportées dans les tarifs des Indes. Ces questions ont fait l'objet d'une correspondance étendue. Elles ont été la cause déterminante de la Commission de Berne et les Conférences de Rome les ont également discutées. Le Bureau international s'est efforcé, dans ces circonstances, de remplir un rôle de conciliation. A défaut d'une entente complète sur les principes, son intermédiaire a facilité l'adoption d'un statu-quo provisoire qui a été appliqué en attendant les décisions prises par les Administrations elles-mêmes réunies en Commifsion ou en Conférence.

V.

Après avoir succinctement rendu compte de la marche des occupations habituelles du Bureau pendant l'année qui vient de s'écouler, nous devons parler des travaux spéciaux dont il a été chargé.

Comme nous venons de le dire, les questions se rattachant aux Tarifs des Indes et de l'extrême Orient ont provoqué la réunion d'une Commission spéciale dans les conditions prévues par l'art. 60 de la Convention. Les Administrations du Gouvernement Austro-hongrois,

à qui appartenait l'organisation de cette Commission ont choisi pour lieu de réunion Berne, comme étant le siége du Bureau international.

Sur la demande du Directeur des télégraphes de l'Autriche que la Commission a choisi pour son président, le Bureau international a préparé, sous forme de rapport adressé à la Commission, un exposé de l'état de la question. En outre le Secrétaire de ce bureau a été chargé comme secrétaire de la Commission de la rédaction du protocole. La Suisse ne s'étant pas fait représenter, Mr. Lendi a pris part aux délibérations en qualité de Directeur ad intérim du Bureau international.

A la suite de cette réunion, nous avons dû faire imprimer et répartir entre les différents Offices les procès-verbaux et les pièces y annexées. Les dépenses pour ses différents travaux se sont élevées à 663 f. 10 c. - Elles ont été remboursées par les Administrations Austro-Hongroises pour tout ce qui concerne les impressions demandées par la Présidence, c'est-à-dire pour une somme de 628 f. 10 c. Il est resté seulement, comme dépense spéciale du bureau, au compte des frais généraux, une somme de 35 francs.

VI.

Comme pour la Commission de Berne, c'est le Bureau international qui a été chargé des travaux préparatoires des conférences de 1871.

Dans les premiers mois de l'année, l'Administration des télégraphes italiens, qui avait été désignée à Vienne pour l'organisation de cette réunion a transmis au Bureau international, pour être coordonnées ensemble, les propositions que, sur sa demande, les différents offices lui avaient adressées à ce sujet. L'époque de la convocation ayant été indiquée d'abord pour le 1 Septembre, nous avions pris les mesures nécessaires

à qui appartenait l'organisation de cette Commission ont choisi pour lieu de réunion Berne, comme étant le siège du Bureau international.

Sur la demande du Directeur des télégraphes de l'Autriche que la Commission a choisi pour son président, le Bureau international a préparé, sous forme de rapport adressé à la Commission, un exposé de l'état de la question. En outre, le Secrétaire de ce bureau a été chargé comme secrétaire de la Commission de la rédaction du protocole. La Suisse ne s'étant pas fait représenter, M. Lendi a pris part aux délibérations en qualité de Directeur ad interim du Bureau international.

A la suite de cette réunion, nous avons dû faire imprimer et répartir entre les différents Offices les procès-verbaux et les pièces y annexées. Les dépenses pour ses différents travaux se sont élevées à $663^{f.}10^{c}$. Elles ont été remboursées par les Administrations Austro-Hongroises pour tout ce qui concerne les impressions demandées par la Présidence, c'est-à-dire pour une somme de $628^{f.}10^{c}$. Il est resté seulement, comme dépense spéciale du bureau, au compte des frais généraux, une somme de 35 francs.

VI.

Comme pour la Commission de Berne, c'est le Bureau international qui a été chargé des travaux préparatoires des conférences de 1871.

Dans les premiers mois de l'année, l'Administration des télégraphes italiens, qui avait été désignée à Vienne pour l'organisation de cette réunion a transmis au Bureau international, pour être coordonnées ensemble, les propositions que, sur sa demande, les différents offices lui avaient adressées à ce sujet. L'époque de la convocation ayant été indiquée d'abord pour le 1 Septembre, nous avions pris les mesures nécessaires

pour achever l'impression et faire l'expédition de ce travail aux différentes Administrations, vers le milieu du mois de Juillet. Mais sur ces entrefaites et au moment où notre travail était déjà terminé, la réunion de la Conférence a été ajournée.

Dans ces conditions et d'accord avec l'Administration italienne il a été fait de ce document un premier tirage à cent exemplaires seulement dont un a été adressé, à titre officieux, aux chefs des différents Administrations et des grandes Compagnies. Les frais de ce premier tirage se sont montés à 658 francs. Il était, d'ailleurs, convenu avec l'imprimeur qu'il en conserverait la composition en vue d'un tirage ultérieur.

Au mois de Septembre, le lieu et la date de la réunion de la Conférence furent définitivement fixés à Rome et au 1 Décembre 1871. Nous avons dû alors procéder à un second tirage du document préparatoire, après y avoir fait figurer les propositions nouvelles qui nous étaient parvenues depuis la publication de la première édition et y avoir introduit les rectifications qui nous avaient été signalées.

Cette seconde édition a été tirée à 200 exemplaires. Une centaine environ a été répartie entre les différentes Administrations et les grandes Compagnies; soixante-quinze ont été expédiés à l'Administration italienne pour le service des Conférences; le reste est demeuré disponible entre les mains du Bureau international, pour parer aux éventualités des demandes supplémentaires qui pourraient lui être adressées. - Les frais de cette seconde édition ont été de 460 francs.

Outre ce cahier des propositions, le Bureau international, sur l'invitation et sous le contrôle de l'Administration italienne, a préparé et fait autographier un projet de réglement intérieur des Conférences. Ce document a été tiré à 200 exemplaires qui ont été expédiés à cette Administration. Les frais d'autographie ont été

pour achever l'impression et faire l'expédition de ce travail aux différentes Administrations, vers le milieu du mois de Juillet. Mais sur ces entrefaites et au moment où notre travail était déjà terminé, la réunion de la Conférence a été ajournée.

Dans ces conditions et d'accord avec l'Administration italienne il a été fait de ce document un premier tirage à cent exemplaires seulement dont un a été adressé, à titre officieux, aux chefs des différentes Administrations et des grandes Compagnies. Les frais de ce premier tirage se sont montés à 658 francs. Il était, d'ailleurs, convenu avec l'imprimeur qu'il en conserverait la composition en vue d'un tirage ultérieur.

Au mois de Septembre, le lieu et la date de la réunion de la Conférence furent définitivement fixés à Rome et au 1 Décembre 1871. Nous avons dû alors procéder à un second tirage du document préparatoire, après y avoir fait figurer les propositions nouvelles qui nous étaient parvenues depuis la publication de la première édition et y avoir introduit les rectifications qui nous avaient été signalées.

Cette seconde édition a été tirée à 200 exemplaires. Une centaine environ a été répartie entre les différentes Administrations et les grandes Compagnies; soixante-quinze ont été expédiés à l'Administration italienne pour le service des Conférences; le reste est demeuré disponible entre les mains du Bureau international, pour parer aux éventualités des demandes supplémentaires qui pourraient lui être adressées. Les frais de cette seconde édition ont été de 460 francs.

Outre ce cahier des propositions, le Bureau international, sur l'invitation et sous le contrôle de l'Administration italienne, a préparé et fait autographier un projet de règlement intérieur des Conférences. Ce document a été tiré à 200 exemplaires qui ont été expédiés à cette Administration. Les frais d'autographie ont été

de 40 francs.

De notre côté, et bien que ni la Convention ni le Réglement ne prescrivissent explicitement au Bureau international de rendre compte de sa gestion aux Conférences par un rapport spécial, indépendant des rapports annuels de gestion, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans utilité pour le travail de révision dont elles sont chargées, de mettre sous leurs yeux un résumé récapitulatif des diverses questions relatives à l'application, l'interprétation ou la modification de la convention, des tarifs et du réglement que nous avons eu à traiter dans le cours des trois années qui ont séparé la Conférence de Rome de celle de Vienne.

Cet exposé qui constituait plutôt un repertoire à consulter qu'un rapport proprement dit a été imprimé à 300 exemplaires dont une partie a été mise à la disposition des Conférences et l'autre expédiée directement aux différentes Administrations. Les frais de cette publication se sont montés à 267 francs.

En instituant le service du Bureau international, les conférences de Vienne n'avaient précisé les fonctions qui lui seraient attribuées dans les prochaines réunions. Mais, d'accord, croyons-nous avec plusieurs autres Offices, l'Administration italienne a pensé qu'il était dans l'esprit de cette institution que le Directeur du Bureau prit part aux délibérations à titre consultatif et qu'il en dirigéât le secrétariat sous le titre de secrétaire général. Les circonstances actuelles ne permettaient pas de réaliser complètement ce programme; car le Bureau n'avait pas de Directeur spécial et Mr. Lendi chargé de ces fonctions par intérim était appelé déjà à siéger aux Conférences de Rome comme représentant l'Administration des télégraphes de la Confédération Suisse.

Dans ces conditions, il avait été convenu avec l'Administration italienne que le Bureau international mettrait à sa dispo-

de 40 francs.

De notre côté, et bien que ni le Convention ni le Règlement ne prescrivissent explicitement au Bureau international de rendre compte de sa gestion aux Conférences par un rapport spécial, indépendant des rapports annuels de gestion, nous avons pensé qu'il se serait pas sans utilité pour le travail de révision dont elles sont chargées, de mettre sous leurs yeux un résumé récapitulatif des diverses questions relatives à l'application, l'interprétation ou la modification de la convention, des tarifs et du règlement que nous avons eu à traiter dans le cours des trois années qui ont séparé la Conférence de Rome de celle de Vienne.

Cet exposé qui constituait plutôt un répertoire à consulter qu'un rapport proprement dit a été imprimé à 300 exemplaires dont une partie a été mise à la disposition des Conférences et l'autre expédiée directement aux différentes Administrations. Les frais de cette publication se sont montés à 267 francs.

En instituant le service du Bureau international, les conférences de Vienne n'avaient précisé les fonctions qui lui seraient attribuées dans les prochaines réunions. Mais, d'accord, croyons-nous avec plusieurs autres Offices, l'Administration italienne a pensé qu'il était dans l'esprit de cette institution que le Directeur du Bureau prit part aux délibérations à titre consultatifs et qu'il en dirigeât le secrétariat sous le titre de secrétaire général. Les circonstances actuelles ne permettaient pas de réaliser complètement ce programme; car le Bureau n'avait pas de Directeur spécial et M. Lendi chargé de ces fonctions par intérim était appelé déjà à siéger aux Conférences de Rome comme représentant l'Administration des télégraphes de la Confédération Suisse.

Dans ces conditions, il avait été convenu avec l'Administration italienne que le Bureau international mettrait à sa dispo-

sition son secrétaire, Mr. de St. Martial à qui serait confiée la rédaction des procès-verbaux. Dans la pensée d'ailleurs, de réserver pour l'avenir, le Secrétariat général au Directeur qui pourrait être ultérieurement choisi, l'Administration Italienne n'a pas voulu désigner un titulaire spécial pour ces fonctions et elle en a chargé le secrétaire du Bureau, en lui adjoignant pour l'aider dans la rédaction des procès-verbaux un des fonctionnaires de son Administration.

Pour satisfaire à ces obligations, Mr. de St. Martial a dû se rendre à Rome, conformément à la demande de l'Administration italienne quelque jours avant l'époque de la réunion afin de pouvoir s'entendre avec les imprimeurs et faire exécuter les travaux d'impression préparatoires qui restaient encore à effectuer. Il a dû, également, pendant la durée des Conférences surveiller les impressions des procès-verbaux, des rapports et autres documents et rester quelques jours après la clôture des réunions pour l'achèvement et l'expédition de ces différentes pièces. Enfin, Mr. Zendi ayant été empêché par une maladie qui l'a retenu au lit pendant toute la durée de son séjour à Rome, de prendre part aux délibérations des Conférences, c'est le secrétaire du Bureau qui a été chargé de fournir dans les séances générales et dans celles des Commissions, les explications et les renseignements relatifs au Bureau international.

En ce qui concerne les frais des différents travaux, l'Administration italienne s'était entendue avec le Bureau international pour en faire les avances, en attendant la décision des Conférences à intervenir à ce sujet. Elle devait les lui rembourser si la Conférence les laissait au compte de l'Office chargé de l'organisation de ces réunions. Dans le cas contraire, ils rentreraient dans l'ensemble des frais généraux auxquels contribuent toutes les Administrations des Etats participant à la Convention.

sition son secrétaire, M. de S$^{t.}$ Martial à qui serait confiée la rédaction des procès-verbaux. Dans la pensée d'ailleurs, de réserver pour l'avenir, le Secrétariat général au Directeur qui pourrait être ultérieurement choisi, l'Administration italienne n'a pas voulu désigner un titulaire spécial pour ces fonctions et elle en a chargé le secrétaire du Bureau, en lui adjoignant pour l'aider dans la rédaction des procès-verbaux un des fonctionnaires de son Administration.

Pour satisfaire à ces obligations, M. de S$^{t.}$ Martial a dû se rendre à Rome, conformément à la demande de l'Administration italienne quelques jours avant l'époque de la réunion afin de pouvoir s'entendre avec les imprimeurs et faire exécuter les travaux d'impression préparatoires qui restaient encore à effectuer. Il a dû également pendant la durée des Conférences surveiller les impressions des procès-verbaux, des rapports et autres documents et rester quelques jours après la clôture des réunions pour l'achèvement et l'expédition de ces différentes pièces. Enfin, M. Lendi ayant été empêché par une maladie qui l'a retenu au lit pendant toute la durée de son séjour à Rome, de prendre part aux délibérations des Conférences, c'est le secrétaire du Bureau qui a été chargé de fournir dans les séances générales et dans celles des Commissions, les explications et les renseignements relatifs au Bureau international.

En ce qui concerne les frais des différents travaux, l'Administration italienne s'était entendue avec le Bureau international pour en faire les avances, en attendant la décision des Conférences à intervenir à ce sujet. Elle devait les lui rembourser si la Conférence les laissait au compte de l'Office chargé de l'organisation de ces réunions. Dans le cas contraire, ils rentreraient dans l'ensemble des frais généraux auxquels contribuent toutes les Administrations des Etats participant à la Convention.

Dans la 16. séance, en date du 29 Décembre, la Conférence a décidé que les frais d'impression nécessités par les Conférences seraient désormais à la charge du Bureau international et elle a demandé que cette mesure reçût immédiatement son exécution, en ce qui concerne la Conférence de Rome.

Par suite de cette décision, nous avons dû porter au compte de nos dépenses tous les frais d'impression faits à Berne et à Rome pour ce service spécial. Ces frais s'élèvent actuellement au chiffre total de 4454 francs. Mais comme une partie notable de ces dépenses n'a eu lieu et n'a été soldée qu'en 1872 pour rester autant que possible dans les limites des crédits alloués, nous n'avons porté au compte de 1871 qu'une somme de 1759 francs se répartissant ainsi qu'il suit:

Cahier des propositions	(1er tirage)	658 fs
d°.	(2e tirage)	460.
Projet de réglement des Conférences		40.
A compte sur les frais d'impression des procès-verbaux, propositions &c. des Conférences de Rome (en tout 3300 f.)		601.
	Total	1759 f.

Le reste des frais des impressions faites à Rome qui se monte à 2699 francs, ainsi que le prix du volume qui contiendra les actes de cette Assemblée et que nous sommes chargés de faire exécuter figureront sur les comptes de l'année 1872.

VII.

Avant de terminer ce rapport, il nous reste à faire connaître l'ensemble des dépenses et des recettes du Bureau pendant l'exercice écoulé, dont le résultat permet d'établir la part contributive afférente à chacun des offices participants.

Ces renseignements sont fournis par le tableau ci-après qui

Dans la 16e séance, en date du 29 Décembre, la Conférence a décidé que les frais d'impression nécessités par les Conférences seraient désormais à la charge du Bureau international et elle a demandé que cette mesure reçût immédiatement son exécution, en ce qui concerne la Conférence de Rome.

Par suite de cette décision, nous avons dû porter au compte de nos dépenses tous les frais d'impression faits à Berne et à Rome pour ce service spécial. Ces frais s'élèvent actuellement au chiffre total de 4454 francs. Mais comme une partie notable de ces dépenses n'a eu lieu et n'a été soldée qu'en 1872 pour rester autant que possible dans les limites des crédits alloués, nous n'avons porté au compte de 1871 qu'une somme de 1759 francs se répartissant ainsi qu'il suit:

Cahier des propositions	(1er tirage)	658 f.
" "	(2e tirage)	460
Projet de règlement des Conférences		40
A compte sur les frais d'impression des procès-verbaux, propositions des Conférence de Rome (en tout 3300 f.)		601
	Total	1759 f.

Le reste des frais des impressions faites à Rome qui se monte à 2699 francs, ainsi que le prix du volume qui contiendra les actes de cette Assemblée et que nous sommes chargés de faire exécuter figureront sur les comptes de l'année 1872.

VII.

Avant de terminer ce rapport, il nous reste à faire connaître l'ensemble des dépenses et des recettes du Bureau pendant l'exercice écoulé, dont le résultat permet d'établir la part contributive afférente à chacun des offices participants.

Ces renseignements sont fournis par le tableau ci-après qui

indique, en même temps comme éléments de comparaison, les résultats des comptes de l'année précédente, ainsi que les dépenses et les recettes prévues par le budget attribué par le Conseil fédéral au Bureau international pour l'année 1871.

Compte de 1870.		Budget de 1871		Objets.	Compte de 1871.	
				Dépenses.		
11,417	14	13,000	.	I. Traitements	12903	50
8,000	.	8,000	.	II. Loyers, entretien des locaux, chauffage, éclairage, service et petites fournitures de bureau	8000	.
7417	89	14000	.	III. Frais d'impressions; de correspondance; acquisitions de livres, cartes, abonnements de journaux; achat et entretien de meubles	13755	37
44	30	3000	.	IV. Frais de voyage	2409	.
26,879	33	38,000	.		37,067	87
				Recettes.		
168	73	"	"	I. Solde actif de l'année précédente	"	"
3189	91	3500	.	II. Abonnements au journal	4146	56
1010	94	4000	.	III. Vente de nomenclatures et autres fournitures spéciales	187	46
		5500	.	IV. Impression pour les Conférences de 1871 (Remboursement des frais de la Commission de Berne)	628	10
3	75	"	"	V. Divers (Remboursements des frais de port)	20	75
4373	33	13000	.		4982	87
				Récapitulation.		
26879	33	38000	.	Dépenses	37067	87
4373	33	13000	.	Recettes	4982	87
22506	.	25000	.	Reste au compte des dépenses communes	32,085	.

indique, en même temps comme éléments de comparaison, les résultats des comptes de l'année précédente, ainsi que les dépenses et les recettes prévues par le budget attribué par le Conseil fédéral au Bureau international pour l'année 1871.

Compte de 1870		Budget de 1871		Objets	Compte de 1871	
				Dépenses		
11417	14	13000	-	I. Traitements	12903	50
8000	-	8000	-	II. Loyers, entretien des locaux, chauffage, éclairage, service et petites fournitures de bureau	8000	-
7417	89	14000	-	III. Frais d'impressions, de correspondance, acquisitions de livres, cartes, abonnements de journaux, achat et entretien de meubles	13755	37
44	30	3000	-	IV. Frais de voyage	2409	-
26879	33	38000	-		37067	87
				Recettes		
168	73	"	"	I. Solde actif de l'année précédente	"	"
3189	91	3500	-	II. Abonnements au journal	4146	56
1010	94	4000	-	III. Vente de nomenclatures et autres fournitures spéciales	187	46
		5500	-	IV. Impression pour les Conférences de 1871 (Remboursement des frais de la Commifsion de Berne)	628	10
3	75	-	-	V. Divers (Remboursements des frais de port)	20	75
4 373	33	13000	-		4982	87
				Récapitulation		
26 879	33	38000	-	Dépenses	37067	87
4 373	33	13000	-	Recettes	4982	87
22 506	-	25000	-	Reste au compte des dépenses communes	32085	-

Il ressort de ce tableau qu'en ce qui concerne les dépenses, elles sont généralement restées inférieures aux crédits alloués, tout en s'en rapprochant sensiblement.

Pour la première rubrique qui comprend les traitements du personnel, elles se sont élevées au chiffre de 12903 f. 50 c. donnant par rapport à l'année précédente une augmentation de 1486 francs 86 cents et, par rapport aux prévisions du budget une diminution de 96 frcs. 50 centimes.

Pour la seconde rubrique, au sujet de laquelle notre rapport de l'année précédente a déjà donné les explications nécessaires, elles sont restées comme en 1870 et conformément aux crédits alloués, fixées au chiffre de 8000 francs.

Dans la troisième rubrique sont compris un certain nombre d'objets différents. L'augmentation sensible des dépenses de 1871 sur celles de 1870 provient du plus grand nombre de travaux dont le Bureau international a dû faire les frais et qui avaient été pour la plus grande partie prévus par les crédits. Les résultats définitifs accusent un accroissements de dépenses sur 1870 de 6334 francs 48 cents et une différence en moins sur les prévisions de 244 francs 63 cents. L'énumération ci-après fait connaître, d'ailleurs, le détail des dépenses de cette rubrique:

Statistique	1265 f. 60 c.
Journal télégraphique	3169. 14.
Tarif général	3407. 70.
Nomenclature (à compte sur la totalité des frais)	1500. 00.
Autographie (Notifications, circulaires &c.)	626. 50.
Papier, têtes de lettres &c.	290. 20.
Acquisitions de livres, cartes & frais de reliure	188. 95.
Dépenses de la Commission de Berne	663. 10.
Rapport de gestion pour les Conférences	267. 00.

Il ressort de ce tableau qu'en ce qui concerne les dépenses, elles sont généralement restées inférieures aux crédits alloués, tout en s'en rapprochant sensiblement.

Pour la première rubrique qui comprend les traitements du personnel, elles se sont élevées au chiffre de 12903$^{f.}$50^{c} donnant par rapport à l'année précédente une augmentation de 1486 francs 86 centimes et, par rapport aux prévisions du budget une diminution de 96 francs 50 centimes.

Pour la seconde rubrique, au sujet de laquelle notre rapport de l'année précédente a déjà donné les explications nécessaires, elles sont restées comme en 1870 et conformément aux crédits alloués, fixées au chiffre de 8000 francs.

Dans la troisième rubrique sont compris un certain nombre d'objets différents. L'augmentation sensible des dépenses de 1871 sur celles de 1870 provient du plus grand nombre de travaux dont le Bureau international a dû faire les frais et qui avaient été pour la plus grande partie prévus par les crédits. Les résultats définitifs accusent un accroissement de dépenses sur 1870 de 6334 francs 48 cent^{s} et une différence en moins sur les prévisions de 244 francs 63 cent^{s}. L'énumération ci-après fait connaître, d'ailleurs, le détail des dépenses de cette rubrique.

Statistique	1265$^{f.}$ 60^{c}
Journal télégraphique	3169. 14.
Tarif Général	3407. 70.
Nomenclature (à compter sur la totalité des frais)	1500. 00.
Autographie (Notifications, circulaires ...)	626. 50.
Papier, têtes de lettres ...	290. 20.
Acquisitions de livres, cartes et frais de reliure	188. 95.
Dépenses de la Commission de Berne	663. 10.
Rapport de gestion pour les Conférences	267. 00

A compte sur les frais d'impression des Conférences	1759f. 00.
Ports et affranchissements	271. 73.
Achat et réparation de mobilier	346. 45.
Total	13755. 37.

Enfin la quatrième rubrique comprend les frais de voyage et de séjour à Rome pendant deux mois du Secrétaire du Bureau international remplissant les fonctions de Secrétaire général, circonstance toute particulière qui explique l'élévation relative de ces frais par rapport à ceux de l'année précédente. En 1870, la dépense de cette rubrique n'avait été que de 44f. 30c. Elle a atteint en 1871, 2409 francs, ce qui donne une différence en plus de 2364 frcs. et par rapport aux prévisions du budget une diminution de 591 francs.

En ce qui concerne maintenant les recettes, nous devons faire observer qu'elles se trouvent naturellement inférieures aux chiffres prévus par suite de la décision des Conférences de Rome qui a laissé à la charge du Bureau les frais d'impression de cette Assemblée dont le remboursement figurait dans le budget pour une somme de 5,500 frs. Nous n'avons inscrit sous cette rubrique que le remboursement des frais de la Commission de Berne, remboursement montant à 628f. 10c., qui n'avait pu être prévu par le budget, soit une différence en moins sur les prévisions de 4871f. 90c.

D'un autre côté, la seconde édition de la nomenclature n'ayant pu être achevée ni distribuée dans le cours de 1871, la recette évaluée à 4000 francs pour la vente de ce document aux différentes Administrations se trouvera reporté sur l'exercice suivant où elle atteindra, selon toutes probabilités un chiffre sensiblement supérieur. Il ne figure pour la vente de fournitures spéciales dans le compte de 1871 que quelques exemplaires des premières éditions de la nomenclature et du Tarif général, ainsi que 21 exemplaires de la statistique. Le débit de ces fournitures qui en 1870 avait atteint 1010 francs 94 cent.

A compte sur les frais d'impression des Conférences	1759$^{f.}$	00^{c}
Ports et affranchissements	271.	73.
Achat et répartition du mobilier	346.	45.
Total	13755$^{f.}$	37^{c}

Enfin, la quatrième rubrique comprend les frais de voyage et de séjour à Rome pendant deux mois du Secrétaire du Bureau international remplissant les fonctions de Secrétaire général, circonstance toute particulière qui explique l'élévation relative de ces frais par rapport à ceux de l'année précédente. En 1870, la dépense de cette rubrique n'avait été que de 44$^{f.}$30^{c}. Elle a atteint en 1871, 2409 francs, ce qui donne une différence en plus de 2364 frs. et par rapport aux prévisions du budget une diminution de 591 francs.

En ce qui concerne maintenant les recettes, nous devons faire observer qu'elles se trouvent naturellement inférieures aux chiffres prévus par suite de la décision des Conférence de Rome qui a laissé à la charge du Bureau les frais d'impression de cette Assemblée dont le remboursement figurait dans le budget pour une somme de 5500 francs. Nous n'avons inscrit sous cette rubrique que le remboursement des frais de la Commission de Berne, remboursement montant à 628$^{f.}$10^{c}, qui n'avait pu être prévu par le budget, soit une différence en moins sur les prévisions de 4871$^{f.}$90^{c}.

D'un autre côté, la seconde édition de la nomenclature n'ayant pu être achevée ni distribuée dans le cours de 1871, la recette évaluée à 4000 francs pour la vente de ce document aux différentes Administrations se trouvera reporté sur l'exercice suivant où elle atteindra, selon toutes probabilités un chiffre sensiblement supérieur. Il ne figure pour la vente de fournitures spéciales dans le compte de 1871 que quelques exemplaires des premières éditions de la nomenclature et du Tarif Général, ainsi que 21 exemplaires de la statistique. Le débit de ces fournitures qui en 1870 avait atteint 1010 francs 94 cents

n'a produit de la sorte, en 1871 qu'une somme de 187f 46c. donnant une différence en moins de 823f 48c sur le compte de l'année précédente et de 3812f 54c sur les prévisions du budget.

Le compte des recettes de 1870 comprenait, de plus, un solde actif de l'année précédente montant à 168f 73c. Cet élément de recettes provenant de ce que la part contributive pour 1869 avait été fixée d'avance à un chiffre approximatif qui s'est trouvé légèrement plus élevé que celui des dépenses réelles fait complètement défaut pour 1871, la part contributive de 1870 ayant été arrêtée au chiffre exact des dépenses.

Quant aux deux autres rubriques, les recettes de 1871 accusent une augmentation sur les recettes correspondantes de 1870 et sur les prévisions du budget. Le produit du Journal qui avait été seulement de 3189f 91c en 1870 et que le budget de 1871 avait évalué à 3500f a atteint une somme de 4146f 56c donnant un excédant de 956f 55 cent sur le compte de 1870 et de 646f 46c sur les prévisions du budget.

Enfin, la 5e rubrique qui ne comprend que les recettes insignifiantes de remboursement de port a été de 20f 75c en 1871 au lieu de 3f 75 en 1870, soit une augmentation de 17 frs.

En résumé, bien que pour les motifs que nous avons indiqués, d'abord, l'ensemble de recettes du Bureau se trouve de beaucoup inférieur aux chiffres prévus, il a atteint néanmoins une somme de 4982f 87c donnant sur le total des recettes de l'année précédente (4373f 33c) un excédant de 609f 54c.

Si l'on retranche ce chiffre de 4982f 87c de celui de 37.067f 87c qui représente le montant total des dépenses, il reste au compte de frais communs du Bureau une somme de 32,085 fr. L'unité de dépense, à raison de 341 unités pour l'ensemble de toutes

n'a produit de la sorte, en 1871 qu'une somme de $187^{f.}46^{c}$ donnant une différence en moins de $823^{f.}48^{c}$ sur le compte de l'année précédente et de $3812^{f.}54^{c}$ sur les prévisions du budget.

Le compte des recettes de 1870 comprenait, de plus, un solde actif de l'année précédente montant à $168^{f.}73^{c}$. Cet élément de recettes provenant de ce que la part contributive pour 1869 avait été fixée d'avance à un chiffre approximatif qui s'est trouvé légèrement plus élevé que celui des dépenses réelles fait complètement défaut pour 1871, la part contributive de 1870 avant été arrêtée au chiffre exact des dépenses.

Quant aux deux autres rubriques, les recettes de 1871 accusent une augmentation sur les recettes correspondantes de 1870 et sur les prévisions du budget. Le produit du Journal qui avait été seulement de $3189^{f.}91^{c}$ en 1870 et que le budget de 1871 avait évalué à $3500^{f.}$ a atteint une somme de $4146^{f.}56^{c}$ donnant un excédant de 956 f. 55 cent sur le compte de 1870 et de $646^{f.}46^{c}$ sur les prévisions du budget.

Enfin, la 5e rubrique qui ne comprend que les recettes insignifiantes de remboursement de port a été de $20^{f.}75^{c}$ en 1871 au lieu de $3^{f.}75^{c}$ en 1870, soit une augmentation de 17 frs.

En résumé, bien que pour les motifs que nous avons indiqués, d'abord, l'ensemble de recettes du Bureau se trouve de beaucoup inférieur aux chiffres prévus, il a atteint néanmoins une somme de $4982^{f.}87^{c}$ donnant sur le total des recettes de l'année précédente ($4373^{f.}33^{c}$) un excédant de $609^{f.}54^{c}$.

Si l'on retranche ce chiffre de $4982^{f.}87^{c}$ de celui de $37067^{f.}87^{c}$ qui représente le montant total des dépenses, il reste au compte de frais communs du Bureau une somme de 32085 fr. L'unité de dépense, à raison de 341 unités pour l'ensemble de toutes

les Administrations, devrait être fixée à 94f.0909 ....
Nous proposons, pour la simplification des comptes, de l'évaluer à 94 francs seulement. Il restera, de la sorte, un solde passif de 31 francs qui sera reporté sur l'année suivante, en addition des frais généraux.

Sur ces bases et d'après la répartition fixée à Vienne par les articles XXXI et XXXIV du Réglement annexé à la Convention, la part contributive des différents Offices dans les dépenses communes de l'année qui vient de s'écouler se trouve fixée conformément aux indications suivantes :

Pour la 1ère classe	à 25 unités	2350 francs,	soit pr. 7 Administrations		16450f.00.
" 2e "	20 "	1880 "	" 1 "		1880.00
" 3e "	15 "	1410 "	" 5 "		7050.00
" 4e "	10 "	740 "	" 4 "		3760.00
" 5e "	5 "	470 "	" 5 "		2350.00
" 6e "	3 "	282 "	" 2 (1) "		564.00
		Total pour	24 "		32,054.00.
		Solde passif à reporter sur l'exercice 1872			31.00.
		Total égal			32,085f.00c

Nous prions le Département des Postes fédérales, s'il approuve le présent rapport de vouloir bien, conformément aux dispositions de l'art. XXXIII du Réglement annexe de la Convention, en effectuer la communication aux différentes Administrations des Etats participant à cette convention.

Le Directeur ad intérim:
(signé) Lendi.

1) Y compris la part contributive afférente à l'ancienne Administration des Etats pontificaux que l'Administration Italienne a prise à sa charge.

les Administrations, devrait être fixée à 94 f. 0909 ... Nous proposons, pour la simplification des comptes, de l'évaluer à 94 francs seulement. Il restera, de la sorte, un solde passif de 31 francs qui sera reporté sur l'année suivante, en addition des frais généraux.

Sur ces base et d'après la répartition fixée à Vienne par les articles XXXI et XXXIV du Règlement annexé à la Convention, la part contributive des différents Offices dans les dépenses communes de l'année qui vient de s'écouler se trouve fixée conformément aux indications suivantes:

Pour la 1ère classe	à 25	unités	2350	francs	soit pour	7	Administrations	16450f	00
Pour la 2e classe	20	"	1880	"	"	1	"	1880.	00
Pour la 3e classe	15	"	1410	"	"	5	"	7050.	00
Pour la 4e classe	10	"	740	"	"	4	"	3760.	00
Pour la 5e classe	5	"	470	"	"	5	"	2350.	00
Pour la 6e classe	3	"	282	"	"	2(1)	"	564.	00
					Total pour	24	"	32054.	00
				Solde passif à reporter sur l'exercice 1872				31.	00
							Total égal	32 085 f.	00 c.

Nous prions le Département des Postes fédérales, s'il approuve le présent rapport, de vouloir bien, conformément aux dispositions de l'art. XXXIII du Règlement annexe de la Convention, en effectuer la communication aux différentes Administrations des Etats participant à cette convention.

Le Directeur ad intérim:

(*signé*) Lendi

(1) Y compris la part contributive afférente à l'ancienne Administration des Etats pontificaux que l'Administration italienne a prise à sa charge.